

## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du Jeudi 7 Septembre 2017**

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Anthony POULIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine THIEBAUT

**Procurations de vote** :

**Mandants** : A. POULIN

**Mandataires** : F. PRESSE

## Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - 3ème session

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Manifestations/actions culturelles (fonds d'aide) »	Montant prévu au BP 2017 : 80 000 € Montant de l'opération : 5 000 €

### Résumé :

Ce rapport porte sur la 3<sup>ème</sup> attribution de subventions inférieures ou égales à 10 000 € dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles » pour 2017.

Conformément aux critères d'éligibilité de ce fonds, sont priorisées les manifestations qui sont en résonance avec les politiques conduites par la compétence culture. Par ailleurs, à compter de 2017, sont priorisées également des manifestations se déroulant dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder, pour cette 3<sup>ème</sup> session, trois subventions pour un montant total de 5 000 €.

Au regard des critères d'éligibilité du fonds d'aide « Manifestations Culturelles » pour l'étude des projets déposés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> session d'instruction 2017, il est proposé de prioriser :

- les manifestations concourant au rayonnement et à la valorisation de l'agglomération en lien avec la compétence culturelle du Grand Besançon (enseignement musical, musique, théâtre et danse au niveau du CRR),
- les projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur ou d'un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville et de ses objectifs,
- les manifestations ouvertes à tous.

Ainsi, il est proposé d'accorder, au titre du fonds « Manifestations Culturelles » pour cette 3<sup>ème</sup> session 2017, trois subventions pour un montant total de 5 000 €.

Le tableau récapitulatif des demandes de subvention figure en annexe.

Demandeur	Projet	Lieu	Date 2017	Commentaires / Lien avec les compétences et actions CAGB	Subv CAGB
Du Goudron et des Plumes	<b>Festival du Bitume et des Plumes</b>	Besançon Quartier Tarragnoz	Du 6 au 8 octobre	Contribution à l'animation d'un quartier avec une nécessaire professionnalisation sur les aspects techniques Evènement installé et participatif avec une fréquentation en augmentation (6000 personnes)	2 000 €
Contre Z'ut	<b>Accompagnement de chœurs et Concerts de Noël</b>	Saint-Vit Besançon + 1 commune à définir	Du 23 novembre au 23 décembre	Proposition d'accompagnement de chœurs adultes amateurs (Chorale de Saint-Vit, la Chantoillotte) par le chœur Contre Z'ut en vue de restitutions publiques sur le thème de Noël	2 000 €
Le Chemin des sens	<b>Parcours autour des métiers d'art</b>	Besançon	16 et 17 septembre	Valorisation des artisans d'art lors des journées du patrimoine	1 000 €

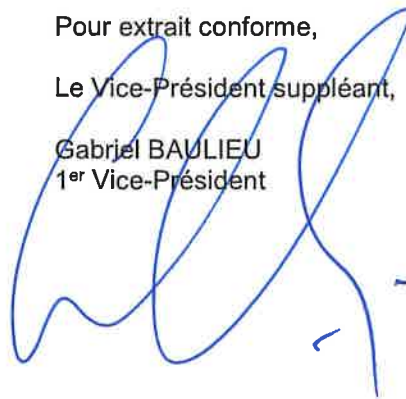
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de trois subventions d'un montant total de 5 000 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles », pour la 3<sup>ème</sup> session 2017, selon la répartition suivante :

- 2 000 € pour l'association du Goudron et des Plumes,
- 2 000 € pour l'association Contre Z'ut,
- 1 000 € pour l'association Le Chemin des sens.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 SEP. 2017



Contrôle de légalité